

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22

Date de convocation 26 janvier 2017
--

Date d'affichage 26 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Brigitte MASSON, Patrick VANET.

Représentés : .

Monsieur Denis FENAT a été nommé secrétaire

Objet : **MODIFICATION DES STATUTS DU SIEM**

N° de délibération : **2016_02_03_01**

Rapporteur : **M. FENAT**

M. le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne (SIEM) doit modifier ses statuts afin de les accorder avec les évolutions législatives de ces dernières années et notamment suite à l'arrivée de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

En effet, l'article 5215-22 du CHCT imposant le principe de représentation substitution aux communautés urbaines pour la compétence relative à l'organisation de la distribution publique de l'électricité, le SIEM se doit de modifier ses statuts afin de l'accueillir au sein de son Comité Syndical.

De plus, la loi NOTRE ayant fortement modifié le nombre et le périmètre des EPCI dans la Marne, le SIEM a dû revoir les limites géographiques de ses commissions locales.

Enfin, afin de mieux accompagner ses collectivités membres, le SIEM a souhaité se doter de la compétence « Réseaux de chaleur et de froid », développer celle relative au service d'information géographique afin d'être en capacité de répondre à ses obligations légales liées à la mise en place du « Plan Corps de rue simplifié (PCRS) » et augmenter son offre de service dans le cadre d'actions s'inscrivant dans une démarche tendant à la panification énergétique du territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°77-16 du comité syndical du SIEM ;

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE les nouveaux statuts du SIEM.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à la révision des statuts du syndicat.

Résultat du vote :

- Voix pour : 22
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

Maire de Fagnières



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 08/02/2017 à 15:38:51
Référence : d0886758cfd8e7c98432e7255ede672ca5a6744